Infos pratiques saison 2024-2025

Dossier adultes:

- fiche d'inscription
- certificat médical* (si le dernier a été fourni il y a de plus de 3 ans ou pour tout nouveau licencié)
- pour les nouveaux licenciés, demande de licence papier FFAAA. Pour les autres faire la demande en ligne sur votre espace licencié de la FFAAA sur https://aikido.com.fr/ > Mon espace FFAAA
- attestation de santé (si le dernier certificat médical date de moins de 3 ans)*
- règlement <u>complet</u> pour la période choisie (possible en plusieurs chèques)

Dossier ados-enfants

- fiche d'inscription
- attestation de santé (si répondu oui à un endroit du questionnaire santé, faire un certificat médical)
- pour les nouveaux licenciés, demande de licence papier FFAAA. Pour les autres faire la demande en ligne sur votre espace licencié de la FFAAA sur https://aikido.com.fr/ > Mon espace FFAAA
- règlement <u>complet</u> pour la période choisie (possible en plusieurs chèques)

<u>Le club propose trois tarifs</u>, licence comprise (licence : 26€ enfants/38€ adultes et ados).

- o Un trimestre (1er, 2èmeou 3ème):
 - ¤ Adultes → 108€ ¤ Ados → 88€ ¤Enfants → 76€ ¤ Demandeurs d'emploi → 93€
- Deux trimestres (1er+2ème/2ème+3ème):
 - ¤ Adultes → 148€ ¤ Ados → 118€ ¤ Enfants → 106€ ¤ Demandeurs d'emploi → 123€
- ° Année complète (les 3 trimestres):
 - imes Adultes o 188€ imes Ados o 138€ imes Enfants o 126€ imes Demandeurs d'emploi o 158€

× Possibilité de règlement en plusieurs chèques déposés aux dates souhaitées au long de l'année (indiquer les dates aux dos des chèques).

(Il est évident que si une personne ayant payé pour 1 ou 2 trimestres venait à changer d'avis et voudrait opter pour l'année complète, elle ne devra payer que le complément. Idem pour passer de 1 à 2 trimestres).

Des réductions sont possibles :

- Chèques ANCV / Top Dép'Art / Pass' sport / Pass' Région / Chèque Up sport et loisir / Personnes en difficulté financière
- Réductions sur 2^{ème} et 3^{ème} inscription par famille (20% et 50%).

Pour tout renseignement contacter Nicolas au 06 98 45 17 87

<u>NB</u>: Afin de simplifier la gestion des dossiers d'inscription et de faciliter ainsi la vie des bénévoles de l'association, il est bon de rappeler que le dossier d'inscription <u>complet</u> devra être remis au professeur ou au trésorier <u>dès le deuxième cours</u>, pour pouvoir participer aux cours suivants.

^{*}Le certificat médical est valable pour 3 ans mais dans ce cas, on doit fournir l'attestation de santé.